



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 13 décembre

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 9

Procuration : 2

Nombre de suffrages
exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an 2017, le 13 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Jean-Christophe AUBERT, M. Hervé BERTRAND, Mme. Claudine COLAS, M. Philippe DANIEL, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Anne-Marie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, M. François GENAY, Mme Marie-Jo GEORGES, Mme Dominique JACQUOT, M. Jacques LAMBLIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Jean-Paul MARTIN, M. Thierry MERCIER, M. Bernard MULLER, M. COINSMANN Gérard remplace Jacques DEWAELE, M. Jean-Marie GOGLIONE remplace M. Philippe ARNOULD, M. SERVANT Guy remplace Jonathan KURKIENCY.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. BIENTZ Guy donne pouvoir à M. Michel MARCHAL, M. GEX Christian
pouvoir à M. Laurent de GOUVION SAINT CYR

Etai(ent) excusé(s) :

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, Jonathan KURKIENCY, Mme Rose-Marie FALQUE, M. Francis LARDIN, M. Jacques PISTER, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME.

Etait absent :

Voix consultative : Mme LEHE Sophie, M RICHARD Claude étaient excusés.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Claudine COLAS

Administration Générale : CREATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Suite à la délibération n° 2017-049, l'Assemblée a décidé de créer une Commission Permanente de Délégation de Service Public (CDSP).

Conformément à l'article L 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient d'élire les membres titulaires de la CPDSP, et ce, pour la durée du mandat. Cette élection peut avoir lieu à main levée (si une seule liste) ou bulletin secret sur simple demande, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Pour les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, il convient de préciser qu'outre le Président de l'EPCI, la CPDSP est composée de cinq membres de l'organe délibérant, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Le PETR est soumis aux mêmes règles.

Il convient également de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le comité du Pôle a procédé à l'élection à main levée.

SOUS PREFECTURE
DE LUNÉVILLE

19 DEC. 2017

COURRIER ARRIVÉE

2017-050

Date de convocation
07/12/2017

DATE D'AFFICHAGE
..I..

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..I..

et publication du :

..I..

SONT ÉLUS MEMBRES TITULAIRES de la Commission Permanente de
Délégation de Service Public avec 22 voix :

- Laurent de GOUVION SAINT CYR
- Christian GEX
- Bernard MULLER
- Michel MARCHAL
- Philippe DANIEL

SONT ÉLUS MEMBRES SUPPLÉANTS de la Commission Permanente de
Délégation de Service Public avec 22 voix :

- Jean-Christophe AUBERT
- Laurent GELLENONCOURT
- Philippe ARNOULD
- Dominique JACQUOT
- Bruno DUJARDIN

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président,

